APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Pour le label « **OCEANITEY® » des acteurs engagés dans l'économie bleue**

Référence : 2021-001-AMI/Oceanitey

Date de publication : 12 Avril 2021
Date de clôture : 28 Avril 2021

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire est un pays irrigué par plusieurs grands cours d'eau dont les plus grands sont les fleuves suivants : la Comoé, le Bandama, le Sassandra et le Cavally. A côté de ces fleuves qui ne sont navigables que jusqu'à une distance variant de 50 à 100 kilomètres de leur embouchure, il y a le littoral qui offre une distance de 520 km de côte faisant office de frontière naturelle au sud du pays. Ce potentiel hydraulique présente une réelle opportunité pour le développement économique avec plusieurs barrages hydroélectriques (Taabo, Soubré, Kossou, etc) et deux grands ports, celui de San Pedro et celui d'Abidjan.

Pour renforcer la protection de l'environnement marin et côtier, la Côte d'Ivoire est engagée dans le programme WACA et bien d'autres initiatives. L'ensemble des éléments cités plus haut indique que l'économie bleue peut contribuer énormément à la croissance et à la création de richesse, surtout dans le secteur du tourisme et ce tant au niveau national qu'infranational. Selon les estimations provisoires du ministère ivoirien du Tourisme, le secteur touristique en Côte d'Ivoire a contribué à environ 7,3% au PIB du pays en 2019, contre 6,25% en 2018. (***Ministre du Tourisme, lundi 17 février 2020***).

Cependant, pour atteindre cet objectif, il faut nécessairement promouvoir cette économie bleue ainsi que toutes les activités connexes qui la favorise. Cette promotion doit également se faire sous la houlette des institutions nationales, sous régionales, régionales et internationales que sont entre autres le gouvernement ivoirien, les ministères en charge de l'environnement, la Convention d'Abidjan, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et parapublique, les collectivités locales, les associations, les communautés, et bien d'autres.

Dans le but d'assurer l'équilibre entre l'exploitation et la protection du littoral, le Président de la République de Côte d'Ivoire a donné le ton en promulguant la loi N°2017-378 du 2 Juin 2017 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion du littoral. Ensuite, en Décembre 2020, le gouvernement ivoirien, à travers le ministère en charge de l'environnement, avec le soutien de la Convention d'Abidjan, a procédé à la création de la première aire protégée de la Côte d'Ivoire.

Conformément à la loi N°2017-378 du 2 Juin 2017 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion du littoral et précisément en son Article 36 : « ***Le secteur privé, les***

communautés littorales et les organisations de la société civile participent au processus de gestion du littoral, notamment en matière :

- ***de partage d'information entre les parties prenantes ;***
- ***d'appui ou de contribution à la gestion des catastrophes et à***
- ***la lutte contre les pollutions ;***
- ***de sensibilisation ou de formation.* »**

Ainsi, l'ONG AMISTAD, actrice majeure de la société civile environnementale en Côte d'Ivoire, a initié OCEANITEY®, qui est à la fois une communauté, un programme et un label de citoyenneté écologique. En effet, le programme OCEANITEY® vise à protéger les Océans et les cours d'eau, valoriser les plages et développer l'économie bleue. Le label OCEANITEY® récompense les acteurs engagés dans la protection de l'environnement marin et aquatique et la création d'emplois durables. Quant à la communauté OCEANITEY®, elle partage les bonnes pratiques de durabilité et des opportunités entre membres.
Cette initiative contribue à l'atteinte des cibles d'au moins 10 sur les 17 Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030.

L'ONG AMISTAD lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt qui vise à soutenir, accompagner et labéliser au plus 50 acteurs dont les activités contribuent à la promotion de l'économie bleue.

I. OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION DE L'AMI

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à soutenir, accompagner et labéliser au plus 50 acteurs dont :

- 25 acteurs dans le secteur du tourisme,
- 20 collectivités locales et
- 5 entreprises.

Le soutien consistera à diagnostiquer les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs. L'accompagnement se fera à travers un renforcement de capacités techniques, matérielles et financières et enfin la labellisation consistera à décerner des titres de reconnaissance pour la protection des océans et cours d'eau, la création d'emploi durable et la promotion de l'économie bleue.

Le champ d'application du présent AMI est localisé en Côte d'Ivoire et concerne les acteurs dont :

1- Les activités ont un impact négatif, direct ou indirect sur les océans et les cours d'eau.
2- Les activités contribuent à la création d'emplois durables.
3- Les activités contribuent au développement l'économie bleue.

4- Les activités contribuent à l'équilibre entre l'exploitation et la protection du domaine du littoral et/ou des berges et cours d'eau.

II. CIBLE DE L'AMI

A travers le présent AMI, nous recherchons :

1- Les acteurs du secteur du tourisme qui interviennent dans au moins l'un des domaines suivants : Restauration – Auberge – Plage – Hôtellerie – Résidence – Transport – Tourisme – Voyage.

2- Les collectivités locales qui situées sur le littoral et/ou disposant d'un cours d'eau.

3- Les entreprises dont les eaux usées issues de leurs activités nécessitent un traitement préalable avant leur rejet, celles dont les activités sont tributaires des océans, des cours d'eau et/ou celles dont les déchets issus de leurs activités sont susceptibles d'impacter négativement la qualité des cours d'eau ou des océans.

4- Les entreprises dont le développement participe à la création d'emploi durables et/ou à la protection de l'environnement aquatique, marin et/ou côtier

III. COMMENT REPONDRE A CET AMI

Pour répondre à cet AMI, il suffit juste de remplir un formulaire disponible sur le lien suivant : www.amistad.ci/oceanitey/

Les candidats intéressés par cet appel à manifestation d'intérêt et qui souhaitent avoir des informations complémentaires, sont invités à nous écrire à : oceanitey@amistad.ci avec en objet : 2021-AMI/Oceanitey-001.

IV. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

1- L'expression d'intérêt ainsi que la participation aux activités du présent Appel à Manifestation d'Intérêt sont libres et gratuites pour les candidats.

2- L'ONG AMISTAD étant responsable de l'ensemble des activités et des experts qui contribueront au succès de la présente initiative, elle se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, le calendrier prévisionnel, la liste des candidats retenus ainsi tout autre élément qu'elle jugera nécessaire, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation de la part des bénéficiaires.

3- Tout candidat retenu peut se retirer de la présente initiative, à tout moment, sans que ce retrait ne puisse donner lieu à un quelconque dédommagement de part et d'autre. Toutefois, il est recommandé au candidat de motiver sa décision avant son départ.

4- En cas de retrait d'un participant, celui-ci est automatiquement remplacé par le candidat du numéro suivant.

5- Toute réclamation ou demande d'information est adressée par mail, à M. AHOUTOU Caliste, Assistant chargé de Programme : oceanitey@amistad.ci

V. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'AMI

- Mardi 12 Avril 2021 : Publication de l'AMI.
- Vendredi 28 Avril 2021 : Date limite de réception des expressions d'intérêt.
- Lundi 03 Juin 2021 : Publication (et notification) des candidats retenus.
- Lundi 10 Juin 2021 : Démarrage de l'initiative OCEANITEY®.
- Vendredi 9 Juillet 2021 : Cérémonie officielle de présentation des acteurs labélisés.